Paris, le 23 février 2012

Khader Adnan doit être libéré immédiatement

Alors qu'il a été annoncé que Khader Adnan sera libéré libération 17 avril de Khader Adnan et que sa détention administrative ne sera pas renouvelée, l'Association France Palestine Solidarité demande de nouveau que M. Adnan soit libéré immédiatement, comme tous les autres prisonniers soumis au régime de détention administrative,

« L'état de santé critique de Khader Adnan, après 66 jours de grève de la faim, nécessite des soins appropriés qui ne pourront être prodiguées que s'il est libéré. » a déclaré Jean-Claude Lefort, président de l'Association France Palestine Solidarité. *« La détention administrative permet aux autorités israéliennes de détenir des militants palestiniens sans motif, sans procès et sans limite de temps, ce qui constitue une violation du droit international. Khader Adnan doit être relâché immédiatement »*

Le marché conclu entre les autorités israéliennes et un des avocats de Khader Adnan est une nouvelle preuve que ce Palestinien de 33 ans est détenu sans aucune raison, si ce n'est d'enfermer un militant politique palestinien. De plus, l'argument voulant que la détention administrative soit justifiée par des raisons liées à la *« sécurité de l'Etat d'Israël »* est d'autant moins tenable que l'état de santé critique de M. Adnan ne lui permet pas de constituer une menace pour qui que ce soit.

L'ACAT-France, Amnesty International France, l'Association France Palestine Solidarité et la Ligue des droits de l'Homme ont publié mardi 21 février une lettre ouverte à Benyamin Netanyahu afin qu'il mettre fin immédiatement à la détention administrative de Khader Adnan. En outre, le ministère français des Affaires étrangères et la chef de la diplomatie européenne Catherine Ashton se sont émus de la situation de Khader Adnan.

Association **F**rance **P**alestine **S**olidarité (AFPS), 21 ter rue Voltaire 75011 Paris
Tel : 00 33 (0)1 43 72 15 79. Fax : 00 33 (0)9 56 03 15 79 - Email : afps@france-palestine.org Site : www.france-palestine.org